



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

#### I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Conseil de sécurité a convenu de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO) jusqu'au 31 décembre 2010, et m'a prié de faire rapport sur l'application de son mandat révisé tous les six mois. Le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, et tient compte des recommandations faites dans mon rapport du 13 mars 2007 au Conseil sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143). Il est centré sur l'évolution des questions intersectorielles et transfrontières dans la sous-région et sur les activités entreprises par le BNUAO pour mieux faire comprendre les nouvelles menaces et les nouveaux défis, promouvoir les consultations et les synergies au niveau sous-régional, et assurer la liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'aider à promouvoir la paix et la stabilité.

2. Des progrès significatifs ont été réalisés en Afrique de l'Ouest pour consolider la paix et la gouvernance démocratique. Des élections pacifiques ont été organisées, l'engagement de la communauté internationale envers les efforts de consolidation de la paix a été renforcé et, en reconnaissance de l'amélioration des capacités nationales pour la reconstruction après un conflit, des missions de paix des Nations Unies dans la sous-région ont commencé à être réduites et deux pays de la sous-région, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone, ont été inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies. En outre, la CEDEAO a démontré qu'elle était de plus en plus capable de relever les défis politiques, sociaux, économiques et sécuritaires dans la sous-région.

3. Malgré cette évolution encourageante, il reste de nombreux problèmes qui menacent les progrès faits dans la consolidation de la paix. Certains de ces problèmes sont connus, tels que le chômage des jeunes, l'urbanisation rapide et les migrations illégales, alors que d'autres sont nouveaux ou se sont aggravés, notamment les crises sociales et économiques, la traite des êtres humains et le trafic des drogues et l'insécurité dans la région du Sahel.

4. Afin de montrer l'importance que j'attache à l'Afrique de l'Ouest et l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de continuer à aider les pays de la région sur la base des progrès réalisés, j'ai entrepris une visite dans quatre pays, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Libéria, du 19 au 23 avril. Le



Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, s'est également rendu dans la sous-région (au Sénégal, au Burkina Faso, au Nigéria, au Niger, au Ghana, en Guinée-Bissau, en Guinée et en Gambie) du 9 au 21 mai et cette tournée a été suivie de près par une visite de mon Conseiller spécial pour les conflits, Ian Egeland, qui s'est rendu dans la région du Sahel (au Niger, au Mali et au Burkina Faso) du 1<sup>er</sup> au 6 juin. Les objectifs de ces trois missions de haut niveau étaient d'évaluer et de mieux faire comprendre les progrès réalisés ainsi que les problèmes restants auxquels doivent faire face les pays de la sous-région, en particulier en ce qui concerne les processus électoraux, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et les changements climatiques.

## **II. Évolution récente des questions intersectorielles et transfrontières**

### **A. Questions socioéconomiques déstabilisantes**

5. La situation socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest devient rapidement une menace croissante pour la paix et la sécurité dans la sous-région, étant donné la pauvreté extrême et le fait que la moitié de sa population vit en deçà du seuil de pauvreté. Bien que certains pays aient connu une croissance économique soutenue au cours de ces dernières années, la répartition inégale du revenu national signifie que cette croissance a entraîné davantage d'inégalités et a accru la marginalisation de secteurs de la population plutôt qu'une réduction de la pauvreté. C'est également dans la sous-région qu'on enregistre certains des indicateurs les plus faibles de développement humain, ce qui entrave sévèrement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

6. Le taux de croissance démographique annuel de l'Afrique de l'Ouest qui est de 2,3 % contraste nettement avec la moyenne mondiale de 1,1 % et la population de la sous-région devrait plus que doubler d'ici à 2050. Cette croissance prévue aggraverait les pressions continues sur les terres et les autres ressources et entraînerait probablement une plus grande instabilité sociale et politique, contribuant ainsi à l'augmentation de l'urbanisation rapide des villes et des problèmes sociaux en découlant. Une telle urbanisation non planifiée et chaotique, qui est un phénomène commun dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, peut déclencher une instabilité sociale et des troubles politiques lorsque les centres urbains s'efforcent d'absorber un afflux de population. Les habitants des villes, dont les mécanismes d'adaptation sont limités par leur nouvel environnement, sont de plus en plus vulnérables aux difficultés socioéconomiques contemporaines telles que l'inflation et le chômage. Le chômage des jeunes continue à être une question urgente dans toute la sous-région, où environ 65 % des 270 millions d'habitants ont moins de 30 ans et sont pour la plupart au chômage ou sous-employés. Comme l'expérience dans la sous-région l'a montré, des jeunes sans emploi, frustrés et désillusionnés sont des cibles faciles pour les activités criminelles et le recrutement dans des groupes armés.

7. Les difficultés économiques de l'Afrique de l'Ouest étaient sérieusement aggravées par l'augmentation du coût du combustible et des produits de base qui a entraîné ces derniers mois une recrudescence des tensions sociales. Les manifestations de rue portant à la fois sur des griefs socioéconomiques et politiques

ont touché des pays comme le Sénégal, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et, plus récemment, la Guinée. Une attention urgente doit être accordée à ces défis socioéconomiques pour les empêcher de déstabiliser davantage la sous-région.

## **B. Changements climatiques et sécurité alimentaire**

8. L'Afrique de l'Ouest est particulièrement exposée aux changements climatiques et aux perturbations du climat, notamment les catastrophes naturelles, la dégradation des sols, la désertification, les pénuries d'eau, les sécheresses et les inondations. En raison du surpeuplement dans les villes, l'accroissement de la pollution dans l'environnement urbain et des déchets toxiques contribue à une nouvelle menace pour l'environnement, des risques sanitaires et d'autres problèmes de santé. Ces conditions entraîneront probablement une baisse de la production économique et agricole à la fois dans les zones rurales et urbaines et un accroissement de la concurrence pour des ressources rares et des terres utilisables. Selon les prévisions météorologiques, le climat de la sous-région au cours des prochaines décennies deviendra plus sec, plus dur et plus variable, avec des pressions plus grandes sur les ressources en eau et une plus grande susceptibilité aux phénomènes climatiques extrêmes. La gravité des problèmes environnementaux en Afrique de l'Ouest doit faire l'objet d'une attention prioritaire nécessitant l'adoption et l'application de politiques concertées au niveau sous-régional.

9. La vulnérabilité particulière de la sous-région à l'augmentation des prix des denrées alimentaires est liée au fait que, à cause des faibles niveaux de productivité, de politiques agricoles inappropriées, de l'urbanisation rapide, des catastrophes naturelles et des conflits, un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest sont devenus des importateurs nets de denrées alimentaires. Bien que la plupart des gouvernements aient pris des mesures correctives pour atténuer l'impact de l'augmentation des prix, beaucoup d'entre eux ne pourront pas y faire face à moyen et à long terme en raison de l'insuffisance de moyens et de ressources et de l'inflation qui, selon le Fonds monétaire international (FMI), devrait encore s'aggraver. Outre les graves conséquences humanitaires, y compris l'augmentation de la faim et la baisse des dépenses consacrées aux traitements médicaux, au logement et à l'éducation, la crise alimentaire est devenue un risque sérieux pour la sécurité, comme l'ont montré les manifestations violentes, les grèves et autres troubles civils mentionnés ci-dessus. Si elle n'est pas effectivement résolue, elle pourrait déstabiliser davantage les pays qui luttent déjà pour se relever à la suite d'un conflit ou qui connaissent des difficultés politiques.

## **C. Gouvernance**

10. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest a enregistré des progrès significatifs dans le domaine de la bonne gouvernance. Après des années de troubles et d'instabilité, la démocratie et la paix s'installent lentement, mais fermement. Toutefois, des difficultés persistent qui menacent les progrès difficilement obtenus, en particulier dans les domaines de la gestion de l'économie et des ressources, des processus électoraux, des droits de l'homme et de la réforme du secteur de la sécurité.

11. L'établissement de bonnes pratiques de gouvernance reste un problème sérieux en Afrique de l'Ouest. La corruption généralisée contribue à un affaiblissement considérable des institutions et de l'état de droit, qui est censé assurer la protection des citoyens. Sous sa pire forme, la corruption endémique entraîne des violations des droits de l'homme et déclenche des conflits. Ces dernières années, de nouvelles pratiques de corruption sont apparues en raison de la découverte de ressources naturelles dans la sous-région, et un contrôle transparent et responsable de la gestion des ressources est nécessaire et urgent pour que toutes les sections de la société puissent tirer des avantages des richesses nationales. À moins que des mesures concrètes soient prises pour lutter contre la corruption, les progrès réalisés jusqu'à présent pour établir une bonne gouvernance seront affaiblis, ce qui aura des effets négatifs sur la paix et la sécurité.

12. Bien que certaines élections en 2007 aient été entachées par des irrégularités et, dans certains cas, même des actes de violence, elles ont également permis d'avoir une passation de pouvoir pacifique dans des pays comme la Mauritanie et la Sierra Leone. Au Togo, le processus électoral a permis au pays de sortir de plusieurs décennies de crise et d'isolement. Malgré les succès obtenus jusqu'à présent, les élections en Afrique de l'Ouest restent des processus potentiellement déstabilisants qui peuvent menacer des pays fragiles par des actes de violence politique, des bouleversements économiques et des luttes sociales. Étant donné que des élections importantes sont prévues en 2008 en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et en Guinée-Bissau, des efforts continus doivent être déployés pour assurer des processus électoraux crédibles et éviter la violence et l'instabilité.

13. Les préoccupations relatives aux droits de l'homme restent un défi majeur en Afrique de l'Ouest. Bien que le règlement de conflits de longue date ait mis fin à des violations massives des droits de l'homme, celles-ci se poursuivent à une échelle plus réduite surtout en raison de la culture de l'impunité. Les violations commises contre les femmes, ainsi que le non-respect en général de leurs droits politiques, sociaux et économiques, ont continué au cours de la période considérée, et ont été aggravés par des pratiques traditionnelles, religieuses et coutumières nuisibles. Il faut d'urgence renforcer l'état de droit, et en particulier le secteur judiciaire et la réforme du secteur de la sécurité, pour parvenir à une reconstruction et une réconciliation effectives dans les sociétés sortant d'un conflit. Bien que la mise en place de mécanismes judiciaires de transition ait permis d'obtenir certains résultats, d'autres activités sont nécessaires pour assurer la responsabilisation pour des violations des droits de l'homme dans le passé et le présent.

14. La réforme du secteur de la sécurité représente un défi majeur pour de nombreux pays dans une situation d'après conflit et de transition dans la sous-région. Malgré les efforts visant à améliorer le contrôle de la gestion du secteur de la sécurité et à restructurer et former les forces de sécurité et l'engagement accru de la communauté internationale, y compris la Commission de consolidation de la paix, les forces de sécurité, dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, continuent à être une source majeure d'insécurité et d'irritation pour la population. La corruption et l'extorsion pratiquées à des postes de contrôle et des barrages routiers illégaux entravent la libre circulation des biens et des personnes, ce qui a des effets négatifs sur le développement et l'intégration économiques. Le mécontentement persistant concernant de mauvaises conditions de vie, une rémunération insuffisante et des possibilités d'emploi limitées pour les ex-combattants a poussé des forces de sécurité insatisfaites à s'engager dans des

activités criminelles plus lucratives, en les transformant en agents d'insécurité dans un certain nombre de pays tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et la Guinée.

#### **D. Questions transfrontières**

15. En raison de la fragilité de leurs économies et de leurs institutions gouvernementales, les pays d'Afrique de l'Ouest sont particulièrement vulnérables face à la corruption et à l'anarchie. Certains pays, comme la Guinée, la Guinée-Bissau et les pays du Sahel, sont même devenus des terrains particulièrement favorables au crime organisé. Le trafic des drogues – avec des envois de cocaïne qui transitent de l'Amérique latine vers l'Europe – constitue l'activité criminelle transfrontière la plus importante dans la sous-région. Dans certains cas, les réseaux de trafic de drogues ont infiltré les structures gouvernementales et les forces de sécurité. Outre les narcotiques, la traite des êtres humains qui concerne les femmes, les enfants et les migrants, en particulier, est une autre tendance croissante et une préoccupation. La prolifération des armes légères estimées à 10 millions, qui circulent encore dans la sous-région, contribue également à favoriser l'activité criminelle. Pour lutter contre le crime organisé, il faudra continuer à renforcer la capacité de la sous-région à maintenir l'ordre, qui reste faible.

16. Entre-temps, l'apparition potentielle de conflits frontaliers reste un autre domaine de préoccupation dans une région où, comme dans d'autres parties du continent, de nombreuses frontières internationales doivent encore être délimitées et démarquées. Le nombre croissant de conflits concernant les terres et les ressources naturelles et la violence interethnique peuvent avoir de graves conséquences et entraîner une augmentation des tensions entre des États voisins. La coopération concernant les questions transfrontières reste donc essentielle pour qu'un règlement pacifique de ces questions puisse être obtenu, comme cela a été le cas entre le Bénin et le Burkina Faso le 7 mars.

17. La crise au Sahel, en particulier dans le nord du Niger et du Mali, devient l'une des menaces les plus urgentes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'une crise pluridimensionnelle qui porte sur des questions telles que la pauvreté, les changements climatiques et la gouvernance. En plus des activités des rebelles, elle favorise également la criminalité transfrontière. Il y a une augmentation du trafic des drogues, de la contrebande des armes et des migrations illégales, en particulier le long des itinéraires des caravanes transsahariennes. En fournissant aux groupes armés des sources supplémentaires de financement, ces activités criminelles ont augmenté l'instabilité dans la région. Cette situation est aggravée par l'apparition de factions terroristes qui profitent de la porosité des frontières, de l'insécurité et des difficultés économiques pour endoctriner des jeunes vulnérables et sans emploi afin de poursuivre leurs objectifs en dehors du contrôle des autorités de l'État. L'absence de distinction entre les activités criminelles, rebelles et terroristes vient encore compliquer les efforts pour traiter de cette situation.

18. Les conséquences humanitaires de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le Sahel, ainsi que l'utilisation généralisée de mines terrestres, ont été considérables. Les limitations strictes de l'accès pour l'assistance humanitaire ont encore aggravé les difficultés des populations civiles touchées par plusieurs années successives de catastrophes naturelles et d'insécurité alimentaire. La tendance des

gouvernements à opter pour une solution militaire afin de contrer les activités des rebelles et des terroristes dans le Sahel constitue une entrave supplémentaire au développement, puisque les maigres ressources sont détournées des projets de développement en faveur des priorités en matière de sécurité. Étant donné la nature multiple des défis dans la zone sahélienne, et afin d'empêcher la région de tomber dans une spirale de nouvelles violences et d'insécurité, les pays concernés doivent d'urgence prendre des mesures concertées pour résoudre ces questions, avec l'appui de la communauté internationale.

### **III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

19. Les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest au cours de la période examinée sont conformes au mandat révisé du Bureau, ainsi qu'aux recommandations figurant dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143).

#### **A. Renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

20. Au cours de la période examinée, le Bureau s'est employé en priorité à renforcer les capacités de la CEDEAO pour lui permettre de prévenir, de gérer et de régler les conflits dans la sous-région. À cette fin, il a assuré sa coopération avec la CEDEAO dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance.

21. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a participé à diverses réunions spéciales de la CEDEAO, notamment à la réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO et trente-troisième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenus respectivement le 16 et le 18 janvier 2008 à Ouagadougou. Le sommet des chefs d'État et de gouvernement a adopté une approche commune de la CEDEAO en ce qui concerne les migrations et le développement. Le Représentant spécial a également participé au trente-quatrième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenu le 23 juin à Abuja, dont les travaux ont porté sur la nécessité d'appliquer des programmes concrets dans le domaine de l'infrastructure, en particulier de l'énergie et des transports, en vue de promouvoir la libre circulation des biens et des marchandises.

22. Le Bureau et la CEDEAO ont également envoyé des missions conjointes dans plusieurs pays de la sous-région pour étudier les nouvelles menaces contre la paix et la sécurité. En février, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas, se sont rendus à Bamako, Accra, Ouagadougou et Cotonou pour s'entretenir des menaces contre la paix avec les chefs d'État et proposer des améliorations aux dispositifs d'intervention de la CEDEAO en cas de situation d'urgence.

23. En février, mars et mai, les conseillers militaires du Bureau ont participé à des conférences de planification d'un exercice de poste de commandement pour la force d'intervention de la CEDEAO qui s'est tenu à Bamako du 15 au 21 juin. Comme suite à cette assistance, la CEDEAO a demandé au Bureau de lui apporter une

assistance non plus sous forme d'observation mais d'évaluation du développement des capacités militaires de la CEDEAO. Les conseillers militaires du Bureau ont, à l'occasion de la conférence des chefs d'état-major des pays membres de la CEDEAO tenue à Banjul les 19 et 20 mars, échangé des vues avec les responsables de la CEDEAO sur la coopération militaire dans la sous-région, qui ont ensuite été communiquées aux autres missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, tout en faisant avancer le processus de leur inclusion dans le système d'alerte avancée de la CEDEAO (ECOWARN).

24. La coopération avec la CEDEAO dans le domaine de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix a été également un axe majeur de la mission que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a effectuée en Afrique de l'Ouest du 9 au 21 mai. Les domaines prioritaires de coopération ont été définis comme suit : Sahel, élections, insécurité alimentaire, criminalité transfrontière et problèmes socioéconomiques. En se fondant sur ces débats, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO ont convenu d'adopter des approches communes et des mesures conjointes sur ces questions à la réunion ministérielle extraordinaire de la CEDEAO qui s'est tenue du 19 au 21 mai à Abuja.

25. Pour aider la CEDEAO à promouvoir la bonne gouvernance, notamment la gestion efficace des ressources naturelles de la sous-région, le Bureau a participé à un atelier organisé par la CEDEAO du 17 au 19 avril pour valider son projet de code minier, et donné des avis et des conseils pour l'élaboration du projet de document.

## **B. Autres activités de coopération sous-régionale**

26. Au cours de la période examinée, le Bureau s'est concerté avec d'autres partenaires clefs pour s'efforcer de promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région et leur a apporté son concours dans ce domaine. Mon Représentant spécial a également tenu des consultations avec le Groupe de contact international pour le bassin du Mano à sa seizième session de travail à Monrovia le 15 mai. À la treizième réunion de la troïka ministérielle entre la CEDEAO et l'Union européenne tenue au Luxembourg le 28 avril, une attention particulière a été accordée à la nécessité, de traiter, dans les stratégies sous-régionales, les questions du chômage des jeunes, des migrations et du trafic de stupéfiants. La CEDEAO et l'Union européenne se sont inquiétées de l'augmentation des cours des produits de base et de leurs conséquences pour l'Afrique de l'Ouest. Elles ont également décidé de conjuguer leurs efforts pour faire face à cette crise en organisant une réunion des ministres de l'agriculture, des finances et du commerce à Abuja les 19 et 20 mai. À cette occasion, mon Représentant spécial a encouragé les pays de la région à relancer l'agriculture et l'économie rurale en Afrique de l'Ouest.

27. À la fin des travaux de la quatrième session de travail du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau tenue le 5 mai, le Président du Cap-Vert s'est réuni avec mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, mon Représentant pour la Guinée-Bissau et le Président de la Commission de la CEDEAO pour examiner les problèmes qui se posaient à la sous-région, en général, et à la Guinée-Bissau, en particulier. Ils ont convenu qu'il fallait prendre d'urgence des mesures concrètes pour trouver une solution à la crise alimentaire et souligné qu'il importait

d'adopter des approches concertées pour régler les problèmes que connaissait l'Afrique de l'Ouest.

28. Mon Représentant spécial a également assisté à la réunion du Conseil des ministres de l'Union du fleuve Mano et au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union tenus les 14 et 15 mai, et indiqué à ces occasions que l'Organisation des Nations Unies était résolue à promouvoir la coopération dans le bassin du fleuve Mano dans des domaines tels que la bonne gouvernance, le développement et l'intégration. L'ONU étant de plus en plus sollicitée, le Bureau devra participer plus activement à la mobilisation des dirigeants de la région, à la promotion de la coopération pour contribuer aux efforts de stabilisation et au renforcement des capacités institutionnelles de l'Union du fleuve Mano.

### **C. Coopération entre les organismes des Nations Unies**

29. Conformément à son mandat et pour donner suite à la recommandation tendant à un renforcement de la coopération entre les organismes que j'ai formulée dans mon dernier rapport sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest, le Bureau a, au cours de la période considérée, participé activement à l'établissement de liens entre organismes des Nations Unies dans la sous-région, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de son réseau de bureaux de pays en Afrique de l'Ouest.

30. La mise en commun des moyens du Bureau et des autres organismes des Nations Unies dans la région a permis de mieux utiliser les ressources et de réduire les coûts. Le Bureau aide les délégations et hauts fonctionnaires de l'ONU qui passent par Dakar et assure des services d'appui aux services de transport aérien aux autres missions et organismes des Nations Unies moyennant remboursement du coût. L'avion du Bureau est également utilisé, en cas d'urgence, pour les évacuations médicales et l'évacuation des blessés dans la sous-région et ailleurs. Compte tenu de l'importance particulière de ces services, le Bureau doit obtenir le droit d'utiliser gratuitement les infrastructures de transport et être exonéré des droits d'atterrissage et autres redevances appliquées par les gouvernements de la région.

31. Au cours de mon séjour à Dakar les 13 et 14 mars, à l'occasion de la onzième session de l'Organisation de la Conférence islamique, j'ai tenu une réunion avec mon Représentant spécial et d'autres représentants du système des Nations Unies aux échelons national et sous-régional. Lors de la réunion que j'ai tenue avec les représentants des institutions et organismes du système des Nations Unies, j'ai souligné qu'il fallait travailler harmonieusement pour maximiser la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'ensemble de la sous-région. Au cours de sa mission dans la sous-région en mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques a encore souligné ce point de vue et s'est longuement entretenu avec mon Représentant spécial sur la façon dont le Bureau pourrait jouer un plus grand rôle dans ce domaine.

32. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué de tenir des réunions de haut niveau de chefs de missions de la paix en Afrique de l'Ouest, réunissant mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone, en vue d'un échange des vues sur la situation dans la sous-région et les nouvelles menaces contre la paix. Dans les recommandations qu'ils ont formulées à la douzième réunion, tenue à Freetown le



28 mars, les participants ont principalement mis l'accent sur la nécessité pour le Bureau de collaborer d'urgence avec la CEDEAO en vue de trouver une solution à la crise alimentaire en cours et d'encourager l'adoption, par les États de l'Afrique de l'Ouest, d'une approche intégrée pour régler ce problème. À la treizième réunion, tenue à Dakar les 13 et 14 juin, les participants ont examiné les répercussions de la crise alimentaire sur la stabilité de la sous-région et étudié les événements survenus dans la bande sahélienne compte tenu de l'intensification de la criminalité transfrontière et de la dégradation de la sécurité dans le nord de la sous-région. Ils ont également échangé des vues sur la situation en Guinée et ses incidences éventuelles sur la région du Mano.

33. De même, une conférence trimestrielle intermissions à laquelle ont participé les commandants et conseillers militaires de la force des Nations Unies s'est tenue le 28 mars à Freetown et le 11 juin à Abidjan en vue d'améliorer l'échange d'informations et la coordination des questions militaires entre les missions de la sous-région.

34. Du 20 au 22 janvier, le groupe des droits de l'homme et de l'égalité des sexes du Bureau a organisé la visite d'une délégation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme chargée de mettre en place un nouveau bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar. Le Bureau a également participé, à Freetown les 22 et 23 janvier, à la troisième réunion intermissions des chefs des composantes droits de l'homme des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

35. En décembre 2007, le Conseil de sécurité a transmis la demande de la Guinée-Bissau à la Commission de consolidation de la paix. Cette dernière a décidé de constituer par la suite une formation Guinée-Bissau, présidée par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau suit les activités de la Commission en Guinée-Bissau. Le 7 mai, il a organisé une réunion d'information à l'intention des membres du corps diplomatique accrédités en Guinée-Bissau, mais résidant à Dakar, pendant laquelle mon Représentant en Guinée-Bissau, le Chef du Bureau régional de l'Office des Nations contre la drogue et le crime et le Représentant résident du PNUD en Guinée-Bissau ont fait le point de la situation.

36. En tant que Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial s'est également employé à renforcer la cohérence et la synergie des activités des équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, lors de son séjour dans ces deux pays, afin de renforcer le rôle que l'Organisation des Nations Unies joue dans le processus actuel de démarcation de la frontière.

## **D. Gouvernance**

### **Élections**

37. Dans le cadre des responsabilités élargies du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest consistant à promouvoir les pratiques de bonne gouvernance et les mesures de confiance, mon Représentant spécial a mené, conjointement avec le Président de la Commission de la CEDEAO, une mission à Conakry du 4 au 6 février pour assister à une réunion des commissions électorales nationales des États membres de la CEDEAO. La réunion a permis, outre la création d'un réseau

sous-régional de commissions électorales, l'adoption du manuel électoral de la CEDEAO.

38. Lors de leur visite à Conakry, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO se sont également entretenus avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de la Guinée de la situation politique au pays et de la tenue des élections législatives en 2008. Du 14 au 21 mars, à la demande du Département des affaires politiques de l'ONU et du PNUD, le Bureau a dirigé en Guinée une mission d'évaluation des besoins afin d'évaluer la situation politique sur le terrain et les progrès accomplis vers la tenue d'élections législatives. Le Bureau continuera de surveiller de près le processus électoral en Guinée en vue de contribuer à la stabilisation du pays.

39. Enfin, mon Représentant spécial s'est rendu au Bénin en février dans le cadre d'une mission conjointe Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest-CEDEAO pour discuter avec le Président des élections locales qui se sont tenues le 20 avril avec l'appui de la communauté internationale.

## **E. Questions transfrontalières**

### **Le chômage des jeunes**

40. Le Bureau continue d'héberger le bureau ouest-africain du Réseau pour l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest (YEN-WA), en activité depuis 2006. Ce réseau, qui est une structure tripartite créée par l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale, est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies mondiales destinées à combattre le chômage des jeunes. Le Réseau a pour buts de faire connaître le problème du chômage chez les jeunes en tant que problème à la fois politique et social, de favoriser le renforcement des capacités aux niveaux national et infrarégional, et de susciter les contacts avec le secteur privé afin de l'amener à participer davantage aux initiatives tendant à créer des emplois pour les jeunes en Afrique de l'Ouest.

41. Au cours de la période considérée, le Réseau pour l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest a repris son enquête visant à recenser toutes les initiatives d'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest. L'exercice est terminé en ce qui concerne les pays anglophones, et il en est aux dernières étapes pour ce qui est des pays francophones et lusophones. Le volet portant sur le secteur privé a le vent en poupe du fait de la publication prochaine d'une enquête qui démontre le rôle essentiel des entreprises dans la promotion du travail décent en faisant état d'exemples de pratiques optimales de collaboration entre le secteur privé et des acteurs dans le domaine de l'emploi des jeunes.

### **Migration irrégulière**

42. Pendant la période considérée, le Bureau a continué de promouvoir une approche sous-régionale intégrée en matière de migration irrégulière. En plus de participer à des consultations périodiques avec la CEDEAO et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ainsi qu'à une réunion convoquée par le bureau régional de Dakar de l'OIM en mars, le Bureau a effectué la mise à jour d'une enquête sur la migration irrégulière en tenant compte de recommandations pratiques sur les moyens de remédier au problème par une approche sous-régionale.

L'enquête fait actuellement l'objet d'une mise au point finale en vue de sa publication.

### **Criminalité organisée transfrontalière**

43. Le Bureau a entretenu des contacts avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) afin de contribuer de manière efficace à la lutte contre les activités illicites et la criminalité organisée dans la sous-région. Les conseillers militaires du Bureau ont participé à la sixième réunion de liaison de l'Office, et mon nouveau Représentant spécial rencontre le responsable régional de l'Office à intervalles réguliers pour être informé des nouveautés concernant la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest et pour discuter du renforcement de la coopération. Le Bureau a été invité à préparer une visite de haut niveau du Directeur exécutif de l'ONUDC dans la région, visite qui doit se dérouler du 9 au 13 juillet.

44. Le Bureau est en consultation avec la CEDEAO au sujet de son projet d'organiser, en octobre 2008, une conférence régionale sur le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest. Les deux entités ont décidé que le Bureau jouerait un rôle de premier plan s'agissant de soutenir l'organisation de la conférence et de fournir, conjointement avec l'ONUDC et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), l'apport de l'ONU.

### **L'insécurité dans la région du Sahel**

45. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué de jouer un rôle essentiel de sensibilisation à la situation dans la bande sahélienne, particulièrement par la poursuite des consultations de mon Représentant spécial avec les responsables de la CEDEAO et les chefs d'État et de gouvernement et par le soutien apporté au projet d'une conférence régionale qui sera organisée par le Gouvernement malien. Mon Représentant spécial a effectué des visites dans des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger), dont certaines conjointement avec la CEDEAO, pour examiner avec le gouvernement de ces pays l'action menée pour remédier à la détérioration de la sécurité dans la région. Pour compléter ces initiatives, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et mon Conseiller spécial ont aussi effectué des visites (en mai et en juin, respectivement), qui ont été facilitées par le soutien technique et logistique du Bureau.

## **F. Droits de l'homme et égalité des sexes**

46. Dans le cadre de son appui à la CEDEAO dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, le Bureau a fourni de précieux moyens techniques et matériels pour l'aider à organiser la première réunion de l'équipe spéciale du Centre pour le développement du genre, à Dakar, du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février. Cette réunion s'est conclue par l'adoption du plan de travail et du mandat de l'équipe spéciale.

47. Comme suite aux recommandations issues de la première réunion intermissions convoquée par ses soins et qui avait rassemblé, en septembre 2007, les responsables de la coordination pour l'égalité des sexes des missions pour la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Bureau a organisé, en coopération avec la CEDEAO, une réunion de travail sur le réseau d'alerte et d'intervention rapides, au Sénégal, du 27 au 29 mai. Les participants – le directeur du réseau, les points de

contact pour l'égalité des sexes du BANUGBIS et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les représentants des organismes régionaux des Nations Unies et des organisations de la société civile – ont axé leur réflexion sur les moyens de prendre en compte les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les indicateurs relatifs à la prévention des conflits.

48. Afin d'aider à envisager la question des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans une optique harmonisée et intégrée, le Bureau a organisé, les 26 et 27 juin, un atelier d'experts auquel ont participé la CEDEAO, les organismes régionaux des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des universitaires et des spécialistes des droits de l'homme. Ils ont réfléchi à une stratégie commune et à un plan d'action sous-régional de prévention des conflits et de consolidation de la paix fondés sur le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

49. En application de son mandat révisé, le Bureau a commencé à prendre des mesures visant à harmoniser l'application de la résolution 1325 (2000), en élaborant un plan d'action sous-régional et des stratégies pour le mettre en œuvre. Du 19 au 22 mai, son personnel a participé à un séminaire de formation du Département des affaires politiques sur l'institutionnalisation de l'égalité des sexes et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, organisé par l'Organisation mondiale de la Santé et auquel ont participé des représentants d'organismes régionaux des Nations Unies. Ce séminaire a débouché sur des propositions concrètes sur les moyens d'améliorer la coopération des organismes des Nations Unies, à l'échelle sous-régionale, sur les questions d'égalité des sexes.

50. Pendant la période considérée, le Bureau a renforcé sa coopération avec les autres partenaires, en vue d'harmoniser leurs politiques en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes. Il a organisé régulièrement des réunions avec les intervenants régionaux – les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, les organisations non gouvernementales et des représentants du Gouvernement et de la Commission nationale des droits de l'homme du Sénégal. Ces séances de travail ont été l'occasion d'échanger des informations et des conseils pour répondre aux problèmes de droits de l'homme par une action concertée et intégrée.

## **G. Sécurité alimentaire et questions humanitaires**

51. Les questions humanitaires ayant des répercussions sur la situation politique et, réciproquement, le suivi de l'évolution de la situation humanitaire dans la sous-région constitue pour le Bureau une tâche prioritaire. Mon Représentant spécial travaille en étroite coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'Afrique de l'Ouest, dont le Directeur est aussi son conseiller pour les questions humanitaires et l'accompagne dans ses missions de bons offices pour faire ressortir la dimension humanitaire des questions de paix et de sécurité. La sous-région ayant retrouvé une certaine stabilité, il y a eu moins de crises humanitaires, ce qui a permis au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de réduire le nombre de ses opérations de rapatriement en Afrique de l'Ouest.

52. Le 17 janvier, mon Représentant spécial a rendu compte au Comité exécutif pour les affaires humanitaires de la situation au Niger. Réaffirmant l'engagement du Bureau à aider la communauté humanitaire en Afrique de l'Ouest, il a insisté sur la nécessité de créer des passerelles entre le monde de la politique, de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire, et demandé aux équipes de pays des Nations Unies du Niger et du Mali de resserrer leurs liens avec la CEDEAO.

53. En ce qui concerne la crise alimentaire, le Bureau et mon Représentant spécial ont mené, ces derniers mois, des campagnes de communication actives pour appeler les dirigeants des pays d'Afrique de l'Ouest à prendre des mesures décisives à l'échelle internationale afin de lutter contre l'insécurité alimentaire. Dans une entrevue avec le Président en exercice de la CEDEAO, le Président Blaise Compaoré, le 7 mai, mon Représentant spécial a réaffirmé la détermination des Nations Unies à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources et à répondre aux besoins urgents à moyen et long terme. Il est aussi intervenu à la Réunion ministérielle extraordinaire de la CEDEAO sur la hausse des prix des produits alimentaires, qui s'est tenue les 19 et 20 mai à Abuja, pour rappeler que le meilleur moyen de régler les problèmes de la sécurité alimentaire, du chômage et de l'urbanisation galopante était de remettre sur pied l'agriculture et l'économie rurale. Il a également souligné qu'il était important de prendre en compte les facteurs internes et externes pour trouver une issue à la crise alimentaire. Il s'est engagé à mobiliser l'aide des organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest pour mettre en place, dans la sous-région, des solutions concertées et coordonnées à la crise.

## H. Commission mixte Cameroun-Nigéria

54. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial a présidé ses vingt et unième et vingt-deuxième réunions, qui se sont tenues respectivement à Yaoundé les 13 et 14 mars et à Abuja les 19 et 20 juin. À la première réunion, la Commission a mis un point final au problème de délimitation de la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigéria. À la deuxième réunion, les parties sont convenues de fournir des informations sur les ressources pétrolières et gazières des exploitations en mer, ont organisé le futur transfert d'autorité dans la Zone de la péninsule de Bakassi et réfléchi à de nouvelles mesures de confiance. Mon Représentant spécial a également assisté au douzième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du bassin du lac Tchad, le 27 mars, à Abuja. Les participants se sont inquiétés de la dégradation de l'environnement dans la région (baisse du niveau des eaux, déforestation, désertification et érosion des sols) et de ses répercussions sur la diversité biologique et sur les moyens d'existence des populations locales.

55. Au mois de mai, mon Représentant spécial s'est rendu au Nigéria et au Cameroun pour discuter des activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria avec de hauts responsables politiques et a instamment demandé aux deux parties de s'engager de nouveau à appliquer de manière pacifique l'arrêt rendu en 2002 par la Cour internationale de Justice (CIJ) et l'Accord de Greentree, conclu en 2006, qui règle le différend frontalier entre les deux pays et définit les modalités du transfert d'autorité de la péninsule de Bakassi, prévu pour août 2008. À la demande du Gouvernement nigérian, mon Représentant spécial a envoyé dans le pays une mission d'évaluation des besoins chargée d'aider à réinstaller les habitants de

Bakassi. De même, les discussions avec les autorités camerounaises ont essentiellement porté sur le renforcement de l'aide aux populations touchées et l'adoption de nouvelles mesures de confiance, telles que la mise en place d'initiatives économiques communes et la coopération transfrontière.

56. Parallèlement, le Bureau continue à doter la Commission de moyens humains, logistiques et financiers. Pendant la période considérée, le Bureau a aidé des géomètres de l'ONU et un cartographe à organiser des missions le long de la frontière terrestre, et fourni un appui logistique et administratif aux missions des observateurs de la Commission dans la péninsule de Bakassi.

#### **IV. Observations et recommandations**

57. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest se trouvent actuellement dans une période de transition entre conflit et consolidation de la paix. Malgré les efforts accomplis pour consolider la paix, beaucoup d'entre eux demeurent fragiles et vulnérables à de nouvelles flambées de violence. Pour que leur stabilisation soit durable, il faut que la communauté internationale et l'ONU en particulier appuient sans fléchissement leurs efforts de consolidation de la paix. Dans toute la sous-région, on s'emploie à faire en sorte que l'action de l'ONU soit plus cohérente et intégrée afin d'obtenir les meilleurs résultats et de pouvoir mieux faire face aux nombreux défis. L'aptitude de l'ONU à répondre aux attentes en matière d'assistance et de coordination sera déterminante si l'on veut que l'Organisation conserve son efficacité et son influence dans la sous-région.

58. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devra continuer de s'employer activement à mobiliser un appui en faveur de la région. Il s'efforcera de mieux faire connaître les questions sous-régionales qui semblent être les causes premières de l'instabilité en Afrique de l'Ouest et de faciliter une action concertée et intégrée pour y faire face. Il contribuera en outre à harmoniser les programmes des organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la région, à promouvoir les synergies et à consolider l'engagement à appuyer les efforts de paix.

59. Durant la période à venir, le Bureau continuera d'exécuter son mandat tel qu'il a été révisé le 21 décembre 2007 (voir S/2007/754) et de mettre en œuvre les recommandations formulées dans mon rapport du 13 mars 2007 sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143) et dans d'autres rapports pertinents. Ses activités porteront principalement sur les domaines prioritaires dans la sous-région, y compris le renforcement des capacités, la consolidation de la paix et les questions transversales et transfrontières. Le Bureau s'emploiera surtout plus activement à renforcer les capacités des pays de la sous-région et de leurs institutions dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la bonne gouvernance. Une attention particulière sera accordée à la coopération avec la CEDEAO afin de faciliter le déroulement des élections dans un climat de paix, tout spécialement dans les pays où les élections sont susceptibles de faire échouer le processus de démocratisation et de compromettre la stabilité de la sous-région. Le Bureau continuera ainsi d'appuyer les efforts de la CEDEAO visant à renforcer ses capacités dans le domaine électoral et à mettre en œuvre son guide des élections.

60. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau entreprendra de larges consultations visant à faciliter l'adoption d'une stratégie de la CEDEAO en

insistant sur l'importance d'une démarche sous-régionale dans ce domaine. Une attention particulière sera également accordée à la justice transitionnelle et à la lutte contre l'impunité, ainsi qu'au renforcement des capacités des institutions judiciaires dans les pays d'Afrique de l'Ouest. De concert avec la CEDEAO, le Bureau mènera une action de mobilisation et de sensibilisation visant à promouvoir l'application des instruments juridiques et continuera d'appuyer les stratégies sous-régionales de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

61. Afin d'éviter la réapparition d'anciens conflits ou l'apparition de nouveaux, le Bureau devra renforcer sa collaboration avec la CEDEAO et d'autres partenaires en vue d'accroître l'efficacité des systèmes d'alerte rapide et d'autres dispositifs de prévention des conflits. Il continuera de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix afin de promouvoir une démarche globale de la consolidation de la paix dans les pays où la Commission œuvre, à savoir la Guinée-Bissau et la Sierra Leone. Mon Représentant spécial continuera quant à lui d'user de ses bons offices pour appuyer les efforts de médiation et de réconciliation là où ils sont nécessaires. Le Bureau accordera une attention particulière aux États qui lui semblent les plus sujets aux troubles internes et continuera de s'employer activement à faire en sorte que leurs processus démocratiques se déroulent dans de bonnes conditions de façon à surmonter les obstacles politiques.

62. Face aux menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la stabilité dans la sous-région, il faudra renouveler les efforts de sensibilisation en les faisant porter principalement sur le renforcement de la coopération avec les principaux partenaires en vue d'accroître les capacités et d'élaborer des stratégies efficaces de lutte contre ces menaces. Le Bureau continuera ainsi de travailler en étroite collaboration avec la CEDEAO, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes afin de rechercher des solutions durables à la crise multidimensionnelle dans la région du Sahel.

63. Dans les régions frontalières sensibles, le Bureau collaborera avec la CEDEAO pour promouvoir et encourager le règlement pacifique des différends et recommander des mesures de confiance, telles que des patrouilles militaires conjointes et des consultations régulières avec les populations concernées, en vue de réduire au minimum les risques d'incidents violents. Il collaborera également avec l'Union africaine et la CEDEAO en vue d'améliorer la coopération dans la mise en œuvre des programmes concernant les zones frontalières. De concert avec la CEDEAO, le Bureau renforcera ses relations avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'autres institutions régionales afin d'examiner les questions transfrontières. En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres institutions concernées, il redoublera d'efforts pour lutter contre le fléau grandissant de la criminalité transfrontière.

64. En raison des conséquences profondément déstabilisantes de la crise alimentaire actuelle sur la sous-région, le Bureau continuera de mener une action de sensibilisation au problème et de promouvoir des solutions concertées pour les besoins à court et long terme, dans le cadre d'un engagement durable avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile.

65. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial continuera de promouvoir une application pacifique et sans

heurts de la décision de la Cour internationale de Justice et de l'Accord de Greentree, de sorte que le règlement du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria puisse servir de modèle à l'Afrique de l'Ouest. Il continuera également de s'efforcer à encourager la coordination entre les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria aux fins de l'appui aux mesures de confiance prévues dans le processus de règlement.

66. L'intérêt et l'appui constants dont fait preuve le Conseil s'agissant des problèmes de l'Afrique de l'Ouest demeurent essentiels pour la sous-région. Je ne doute pas que celle-ci continuera de bénéficier de l'engagement indéfectible du Conseil en faveur de la consolidation des acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cet effet, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest maintiendra des relations suivies avec les représentants des États membres du Conseil dans la sous-région.

67. Pour conclure, je voudrais remercier les gouvernements des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et son président ainsi que le Président de la Commission, et l'Union du fleuve Mano pour leur appui. Je tiens à remercier également les membres du système des Nations Unies, en particulier les coordonnateurs résidents, les équipes de pays et les organismes régionaux, ainsi que les organisations de la société civile et les autres partenaires sous-régionaux, pour leur coopération suivie avec le Bureau. Je félicite le Cameroun et le Nigéria pour leur engagement sans faille dans l'application pacifique de la décision de la Cour internationale de Justice, ainsi que les pays qui apportent leur appui au processus. Je voudrais aussi remercier mes précédents représentants spéciaux, à savoir Ahmedou Ould Abdallah et Lamine Cissé, pour leurs initiatives énergiques et leur contribution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Enfin, je remercie mon Représentant spécial, Saïd Djinnit, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril, ainsi que tout le personnel du Bureau et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, pour leurs infatigables efforts en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la sous-région.

---